Image not found or type unknown

# Continuer d'exercer la SCI ou léguer la propriété?

Par **KevGarn**, le **21/04/2015** à **15:26**

Bonjour à tous,

Mon père et moi-même avons créé une SCI il y a une dizaine d'année afin de louer un appartement (non meublé).
Actuellement à l'étranger, je souhaite m'y installer définitivement dans le cadre de mon travail et de ma vie personnelle.
Mon père étant âgé, nous avons donc décidé de nous renseigner sur les possibilités à envisager par la suite.

J'en viens donc à la question suivante :
Est-il préférable (notamment de termes fiscaux) de supprimer la SCI et de donner la pleine propriété de cet appartement à mon petit frère? Ou vaut-il mieux donner les pleins droits de la SCI à mon petit frère?

Je vous remercie par avance pour vos réponses et reste à votre disposition pour tout supplément d'information.

KevGarn

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés